



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3226 - Pôle d'archéologie
interdépartemental rhénan (PAIR)

Proposition de convention pour le dépôt de vestiges archéologiques mobiliers et la mise à disposition de sites archéologiques appartenant au Département.

Rapport n° CD/2016/077

Service Chef de file :

K450 - Service du patrimoine culturel

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport propose de décider de conclure une convention concernant :

- le dépôt au Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan (PAIR) des vestiges archéologiques mobiliers appartenant au Département,
- la mise à disposition du PAIR de sites archéologiques appartenant au Département (site gallo-romain de Mackwiller et site préhistorique de Mutzig-Rain).

Le site gallo-romain de Mackwiller est la propriété du Département depuis le XIX^e siècle pour les thermes, et la 2^e moitié du XX^e siècle pour le mausolée. Le site préhistorique de Mutzig-Rain a été acquis par le Département en 2007. Le trésor monétaire de Preuschorf, découvert en 2005, est également propriété du Département du Bas-Rhin.

Le PAIR intervient notamment pour l'étude et la valorisation de ces sites et de ces collections.

Le dépôt au PAIR de ces vestiges archéologiques mobiliers et la mise à disposition du PAIR de ces sites archéologiques appartenant au Département se faisaient, jusqu'à l'année dernière, par le biais de conventions financières pluriannuelles qui sont échues. Il y a donc nécessité de conclure une convention spécifique. La proposition de convention est présentée en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental, sur proposition de la Commission Enfance, famille et éducation, approuve les termes du projet de convention pour le dépôt de vestiges archéologiques mobiliers et la mise à disposition de sites archéologiques appartenant au Département au profit du Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan (PAIR), joint en annexe, et autorise le président à signer cette convention.

Strasbourg, le 02/06/16

Le Président,

Frédéric BIERRY

